

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 septembre 2001

Original: français

**Lettre datée du 25 septembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 24 septembre 2001 de la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, concernant l'évolution de la situation dans les pays de l'Union du fleuve Mano (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 25 septembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 24 septembre 2001 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
concernant l'évolution de la situation dans les pays
de l'Union du fleuve Mano**

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés dans le dialogue entre les trois pays du fleuve Mano, en particulier lors des récentes rencontres de leurs ministres des affaires étrangères à Monrovia, Freetown et Conakry.

L'Union européenne se réjouit des déclarations et des engagements pris lors de ces rencontres concernant notamment une action commune des États contre les groupes impliqués dans les événements déstabilisant la région, l'établissement d'une patrouille commune aux frontières entre ces trois pays ainsi que la lutte contre la prolifération des armes légères. Elle invite les pays de la région du fleuve Mano à faire au plus vite des progrès sur ces différents points.

L'Union européenne se réjouit également de la perspective de rencontre des chefs d'État de Guinée, de Sierra Leone et du Libéria, telle que proposée au niveau des ministres des affaires étrangères, au mois de janvier 2002.

L'Union européenne tient à assurer les trois chefs d'État de son soutien dans la recherche d'une solution aux événements conflictuels subsistant dans la sous-région. Elle rappelle sa disposition à contribuer au dialogue entre leurs pays, en particulier par le biais de son Représentant spécial de la présidence pour l'Afrique de l'Ouest, M. Hans Dahlgren.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.